



Le principal

Le Principal

À

Mmes et MM. les parents des élèves,

Secrétariat
Isabelle Sauzeau
Christine Powis

OBJET : Note d'information n°11 relative au renforcement des mesures de sécurité dans l'établissement et de ses abords.

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé urgence attentat (1). Le ministère de l'Éducation Nationale demande à chacune et chacun, personnels exerçant dans les établissements scolaires, partenaires intervenant en son sein, parents d'élèves et élèves de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité des établissements scolaires.

Téléphone
05 49 05 26 99

Mail
ce.0790978j@ac-poitiers.fr

Ces consignes de sécurité s'accompagnent également d'un renforcement du contrôle des accès de l'établissement et d'une vigilance accrue relative au régime des sorties des élèves.

31 rue Jean Jaurès
B.P. 36
79 400 Saint-Maixent -l'École

Je vous invite donc à une lecture attentive des déclinaisons de ses mesures au niveau du collège Denfert-Rochereau :

Suivez-nous sur



Facebook

- depuis le début de l'année scolaire, nous observons qu'un certain nombre d'élèves utilisant les transports scolaires sous le régime de sortie 2 ou 3, ne rentrent pas dans l'établissement à la descente du bus. Nous recommandons aux parents des élèves transportés par bus d'appliquer à leur enfant le régime de sortie 1.
- dès l'arrivée des bus, les élèves doivent rentrer directement dans l'établissement.
- les élèves changeant de bus au lycée du Haut Val de Sèvres doivent impérativement prendre la navette et ne pas se rendre à pied au collège.
- les rassemblements d'élèves ou d'adultes devant l'établissement (rue des Capucins, haut de la rue Jean Jaurès, boulevard de la Trouillette) sont interdits. Les élèves stationnant devant l'établissement seront invités à rentrer dans l'établissement.
- le collège dispose de deux entrées (rue des capucins : entrée des élèves, rue Jaurès : entrée des visiteurs). Tout visiteur doit se signaler à son arrivée au secrétariat ou à la vie scolaire et renseigner le registre « visiteurs ».
- l'arrêt des véhicules et le stationnement des véhicules devant les entrées du collège sont interdits.
- le stationnement des véhicules à l'intérieur de l'établissement est interdit sauf usage exceptionnel.
- après la fin des cours, les élèves utilisant les transports scolaires doivent attendre dans la cour jusqu'à l'appel du numéro de leur bus.
- à l'arrivée des élèves un contrôle visuel des sacs peut être effectué. Les sacs des élèves doivent être stockés dans les casiers. En cas de refus, le chef d'établissement peut refuser à l'élève l'accès à l'établissement.
- l'accès aux salles et aux cours intérieures est interdit aux personnes non signalées.

Pour l'ensemble des raisons évoquées et afin de faciliter le renforcement de ces mesures, nous rappelons notre attachement aux points suivants :

- respect des horaires,
- vigilance partagé avec les parents sur les autorisations de sortie, attachons une importance toute particulière au respect des horaires,
- en cas d'arrivée décalée, arrivée des élèves au collège 5 minutes avant le début de leur cours,
- les sorties se font au portail « élèves » rue des capucins sous la responsabilité du service vie scolaire aux horaires suivants : 11h20, 11h42, 12h15, 12h55, 13h20, 13h45, 14h50, 15h45, 17h.
- les sorties dans l'après-midi se font aussi au moment des interours. Une fois installés en étude, les élèves ne seront pas autorisés à partir avec leurs parents mais devront attendre la fin de l'heure sauf raisons médicales.

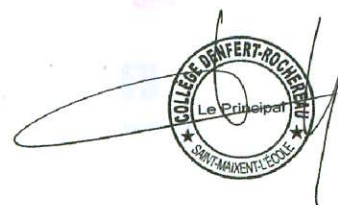
En cette période complexe, nous savons pouvoir compter sur votre confiance, votre compréhension et votre collaboration active à la vie de l'établissement et sa sécurité.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

(1) La sécurisation des écoles et des établissements scolaires fait l'objet de mesures renforcées :

- Renforcement de la surveillance et le contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;
- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules ;
- La mobilisation de tous les acteurs académiques et le déploiement de 1 000 personnels de prévention et de sécurité du ministère dans les écoles et les établissements scolaires sont également déployés dès aujourd'hui.
- Renforcement du partage d'informations entre le ministère de l'intérieur et l'Éducation nationale dans le cadre des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles mises en place dans chaque département

Le Principal,



A. Pairault



COUPON-REPONSE à remettre au professeur principal

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Responsable légal de l'élève :

NOM : Prénom : Classe :

Certifie avoir pris connaissance de la note d'information n°11 relative au renforcement des mesures de sécurité dans l'établissement et ses abords en date du 20 octobre 2023.

Signature :